

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

École/Collège

Et L'association Arrête Ton Char

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W261002100 à la
Sous-Préfecture de la drôme

N° SIRET : 835 252 586 00010.

Président : Robert Delord

Siège : 8 rue des Anciens combattants d'AFN

26270 LORIOI-SUR-DRÔME - Tél : 06.95.48.58.00

Représenté par son Directeur/Principal,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention porte sur la participation de élèves de l'école/du collège
..... de au projet « Prix Littérature Jeunesse Antiquité »
organisé par l'association Arrête Ton Char.

Une fois son groupe inscrit en remplissant le formulaire en ligne (avant le 19 octobre 2019), le professeur référent recevra (en octobre) un *vademecum* pour la rédaction des critiques : chaque élève inscrit devra rédiger au moins une critique littéraire sur le livre de son choix.

Le professeur référent s'engage à communiquer avec l'association tout au long du projet, à accompagner ses élèves dans l'écriture des critiques, à assurer l'acheminement des travaux des élèves (au plus tard le 2 mars) et à organiser le vote en ligne des élèves pour le Prix. L'association organise la communication, fournit une documentation pédagogique, donne un accès au formulaire de vote pour le Prix après réception des critiques rédigées par les élèves et enverra une récompense à toutes les classes participantes.

Article 2 : Dispositions financières

La participation au Prix Littérature Jeunesse Antiquité est gratuite. Seul l'achat des livres de la/des sélection(s) incombe à l'établissement participant.

Si l'enseignant choisit d'envoyer les travaux de ses élèves par voie postale, les frais d'envoi sont à sa charge. L'association Arrête Ton Char prend à sa charge le coût des récompenses et leur envoi à chaque classe.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue uniquement pour la durée du Prix Littéraire Jeunesse Antiquité 2020..

Fait en 2 exemplaires

A Lorient-sur-Drôme, le 10 septembre 2019

A

M. Robert Delord
Président de l'association « Arrête Ton Char »

M./Mme
Directeur.trice de l'école / Principal du Collège

R. Delord

